



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection des populations  
Service prévention des risques techniques

**INSTALLATIONS CLASSEES**  
**POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

Il sera procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement, déposée par la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, **relative à l'exploitation d'une déchèterie au 214 route de Velleron à Carpentras (84200), au titre de la rubrique 2710-2-b** de la nomenclature des installations classées (installation relevant de la procédure d'enregistrement).

*Rubrique 2710-2b : Collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial. Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m<sup>3</sup> et inférieur à 600 m<sup>3</sup>.*

Le projet sera implanté sur les parcelles 127 et 129 des sections A et Nh du document d'urbanisme de la commune de Carpentras.

La consultation d'une durée de 31 jours sera ouverte en mairie de Carpentras, **du lundi 29 janvier 2018 au mercredi 28 février 2018 inclus.**

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé en mairie de Carpentras, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

<u>Lieu de consultation :</u> Hôtel de Ville de Carpentras Place Maurice Charretier 84200 Carpentras	<u>Horaires de consultation :</u> Du lundi au jeudi : de 8h à 12h et de 14h à 17h30 Le vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 16h30
---	---

La demande de l'exploitant sera également insérée sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie de Carpentras. Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations directement à Monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :

Les services de l'Etat en Vaucluse  
DDPP-SPRT  
« consultation du public – Déchèterie de Carpentras »  
84905 AVIGNON cedex 9

Ou par courriel à l'adresse suivante : [ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr), en précisant en objet « consultation du public – Déchèterie de Carpentras ».

A l'issue de la consultation du public, et de la réception de l'avis des conseils municipaux de Carpentras, Monteux et Pernes les Fontaines, le préfet de Vaucluse pourra :

- soit prononcer un refus d'enregistrement,
- soit édicter des prescriptions complémentaires particulières,

- soit décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du code de l'environnement,
- soit prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée).

L'autorisation simplifiée est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairies de Carpentras, de Monteux et de Pernes les Fontaines, sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr).